

ARRETE N°2334/2026

AUTORISATION DE VOIRIE

VU la demande de l'entreprise SARL SUTTER située au 01 Rue Louis Bahner à SELESTAT (67600) qui sollicite une permission de voirie pour la mise en place d'une grue, pour un chantier situé **03 rue du Rhin**.

VU la loi N° 82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU L'état des lieux

ARRETE

Article 1: Le pétitionnaire est autorisé à mettre en place un échafaudage et une remorque nacelle grue pour des travaux de toiture, à partir du **lundi 01^{er} juin 2026** **jusqu'au vendredi 19 juin 2026**, dans les conditions suivantes :

A l'occasion de ces travaux l'encombrement de l'échafaudage et de la remorque nacelle grue sur le domaine public sera réduit au minimum.

Le pétitionnaire chargé de ces travaux devra procéder à la mise en place d'une signalisation de ce chantier pour éviter tout risque d'accident aux usagers empruntant le trottoir.

Article 2: Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire ; il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut de cette signalisation.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire (contact@couverturesutter.fr)
- à la Gendarmerie de Sélestat-Châtenois-Villé
- à la Police Municipale Pluricommunale
- service communication de la commune

Fait à Châtenois, le 28 mai 2026

Le Maire,

Stéphane SIGRIST

